

DEPARTEMENT DE L'HERAULT

ARRONDISSEMENT DE MONTPELLIER

COMMUNE DE MARSEILLAN

DÉLIBÉRATION DU CONSEIL MUNICIPAL

Mardi 9 novembre 2021 à 18h00, le Conseil Municipal de la Commune de MARSEILLAN s'est réuni en session ordinaire, sous la présidence de **M. Yves MICHEL, Maire**.

Présents : M. ROUVIER - L. FABRE - G. REQUENA - JC. ARAGON - S. BASSI-ALLEMAND - M. IBARS - A. KELLY - L. GASC - C. PROUTEAU - M. PEREZ - B. DANIS - N. LECLERC - D. CUPOLI - S. MARTI - S. JEAN - L. DELAITE - W. BIGNON - D. VIALAS

Absents représentés : M-C. FABRE DE ROUSSAC par G. REQUENA - JD. POUSSIER par L. GASC - A. CHOUKROUN par M. ROUVIER - C. AZAIS par C. PROUTEAU

Absent excusé : J. GROSSO

Absents : JF. MARY - C. PINO - G. GUIRAUD - C. BASTIDE - D. SAUVADE

21. Demande de subvention forfaitaire pour le cofinancement auprès de la Banque des Territoires d'un poste de manager de commerce de centre-ville

La commune de Marseillan a été retenue dans le cadre de programme Petites Villes de Demain, à ce titre elle peut être éligible auprès de la Banque des Territoires à une subvention forfaitaire pour le cofinancement d'un recrutement d'un manager de commerce centre-ville.

Cette subvention est un forfait d'un montant de 20000€ par an pendant 2 ans (dans la limite de 80% du coût du poste) soit 40000€.

Il appartient au conseil municipal :

D'autoriser M. le maire ou son représentant à solliciter la Banque des territoires pour l'octroi d'une subvention d'un montant de 20.000€ par an pendant 2 ans (dans la limite de 80% du coût du poste) soit 40000€.

D'autoriser M. le maire ou son représentant a signé tous les éléments afférents à ce dossier.

Il convient d'en délibérer.

LE CONSEIL
Où l'exposé de M. le Maire

DELIBERE
A L'UNANIMITE

Autorise M. le maire ou son représentant à solliciter la Banque des territoires pour l'octroi d'une subvention d'un montant de 20.000€ par an pendant 2 ans (dans la limite de 80% du coût du poste) soit 40000€.

Autorise M. le maire ou son représentant a signé tous les éléments afférents à ce dossier.

Et ont, les membres présents,
signé au registre.
Pour copie conforme,
Le Maire
Yves MICHEL

